
Le millésime 2018 du barème Gazette du Palais est arrivé !

Quentin Mameri

🔗 <https://publications-prairial.fr/ajdc/index.php?id=333>

Référence électronique

Quentin Mameri, « Le millésime 2018 du barème Gazette du Palais est arrivé ! », *Actualité juridique du dommage corporel* [En ligne], 15 | 2018, mis en ligne le 26 juillet 2018, consulté le 08 janvier 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/ajdc/index.php?id=333>

Droits d'auteur

CC-BY

Le millésime 2018 du barème Gazette du Palais est arrivé !

Quentin Mameri

TEXTE

- 1 Dans son numéro du 28 novembre 2017, la Gazette du Palais présente la version 2018 de son barème de capitalisation au taux de 0,5 % (*Gazette du Palais*, 28 novembre 2017, n°41, p. 36 et suivantes, Barème de capitalisation 2018).
- 2 Ce nouveau barème établi par deux nouveaux actuaires, Messieurs Frédéric Plancher et Guillaume Leroy, succède à la version 2016, au taux de 1,04 %, mis au point par Maxime Bereire, actuaire-conseil, expert près la Cour d'appel de Versailles (*Gazette du Palais*, 26 avril 2016, n°16, p. 4, Barème de capitalisation 2016 ; *Gazette du Palais*, 28 mars 2013, n°87, p. 22, Barème de capitalisation 2013).
- 3 L'objectif de ce barème, comme les précédents, est d'actualiser le taux de capitalisation pour tenir compte des données économiques et sociales les plus récentes.
- 4 Les auteurs ont pris le soin d'expliquer en introduction la méthodologie de construction du barème, en précisant :
 - Qu'ils ont choisi les tables de mortalité de la population France entière les plus récentes publiées par l'Insee.
 - Qu'ils ont tenu compte des données économiques les plus récentes. Ils se sont appuyés sur une logique microéconomique comme dans les versions antérieures des barèmes Gazette du Palais, « plus directement lié aux possibilités pratiques d'investissement du capital alloué aux victimes » et qui les conduisent à retenir un taux de 0,5 % pour tenir compte du niveau d'inflation sur la période 2014-2016 et des taux de rendement des engagements à moyen terme entre 2015 et 2017.
- 5 Souhaitons à ce barème autant de succès que les précédents dans son application par les juridictions !

INDEX

Index thématique

Réparation intégrale

AUTEUR

Quentin Mameri

avocat au Barreau de Paris